



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire 16 janvier 2023

Siège de l'association : RIVERAIL 9 rue des SAULES 78870 BAILLY

0 - Déroulé de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale de RIVERAIL s'est déroulée le 16 janvier 2023, salle des anciennes écuries, sur la commune de Noisy-Le-Roi, de 19h30 à 21h30.

1 solidaire et 41 adhérents dont les 5 membres du bureau étaient présents. Mr Régis Duval, vice-président de l'association AC2NB et conseiller technique de Riverail a rejoint l'assemblée lors du débat.

Un appel aux volontaires pour renforcer le bureau de Riverail a été lancé.

Le déroulé respecte l'ordre du jour et le support préparé. Ce support est disponible sur le site de RIVERAIL. Il a été présenté par Stéphane Gaultier, président de RIVERAIL. Aucun point n'a été soumis au vote. La présentation s'est conclue par des échanges structurés autour des axes d'actions politiques puis des axes d'actions juridiques.

ORDRE DU JOUR

- RIVERAIL
 - 4 étapes clé dans l'historique
 - RIVERAIL pour lutter contre une dégradation volontaire de notre qualité de vie
 - RIVERAIL aujourd'hui (au 6 janvier 2023)
- Bilan 2022
 - Demandes des riverains
 - Actions majeures
 - Quelques avancées
 - Rapport ACOUSTB
- 2023
 - Axes d'actions politiques
 - Axes d'actions juridiques
- Débat



1 - Décisions collectives lors du débat sur les axes d'actions politiques pour 2023

2 axes possibles : politique / juridique

2023 : axe d'actions politiques

- Poursuivre par les courriers la pression sur les politiques :
 - Les maires et notamment sur les murs anti-bruit
 - Valérie Pécresse, Béatrice Piron, Marta DeCidrac
- Participation à l'expérimentation de la LOM 90
- Poursuivre et renforcer les rassemblements qui font pression sur le Préfet
 - 3 personnes pour représenter RIVERAIL lors des vœux des maires
 - **Rassemblement les samedis matin** : Changement de lieux (de l'autre côté des barrières du PN3)
- Multiplier les contacts auprès de la presse
- Agir/Contacter sur d'autres projets IDFM / Ligne à grande vitesse
- Coordination avec les associations pour l'environnement sur nos communes

Quelles autres idées ?

AG 16 janvier 2023 - Page 13



1.1 - Multiplier les interventions des membres de Riverail lors des permanences en mairie

- Tous les quinze jours, le samedi entre 9h30 et 11h à l'hôtel de Ville de Bailly selon un calendrier publié à l'adresse : <https://www.mairie-bailly.fr/actualite/permanence-de-m-le-maire/>. Il est nécessaire de prendre un RDV soit en appelant le 01 30 80 07 62 soit par mail à mairie@mairie-bailly.fr
- 2ème et 4ème samedis de 9h15 à 11h00 en mairie de Noisy. A l'inverse il n'est pas nécessaire de prendre un RDV.

L'idée de mettre en œuvre un doodle est proposée en réunion. Post réunion cette idée n'est pas retenue, c'est trop compliqué ! Les rencontres avec nos 2 maires doivent être à l'initiative de chacun. Une information sur le WhatsApp « nuisances sonores T13 » permettra de suivre cette mobilisation.

1.2 - Augmenter la visibilité de Riverail auprès des Baillacois et des Noiséens

- Organiser un rassemblement au PN3 aux heures de pointe puis mesurer l'efficacité de cette action
- Parler et convaincre
- Relancer la diffusion de tracts lors des rassemblements, sur le marché, devant les mairies, etc....
- Reproduire les bruits du T13 devant les mairies
- Organiser un pique-nique sur nos communes pour rassembler un maximum de participants : a priori la date du **17 juin est retenue**

1.3 - Elargir la visibilité de Riverail

- Contacter les associations (si possible des riverains) sur les autres communes de la ligne T13
- Organiser un rassemblement devant le conseil régional et/ou sur les lieux où Mme Valérie Pécresse est présente

1.4 - Publier sur le WhatsApp un agenda des rassemblements pour faciliter l'organisation de chacun

2 - Echanges sur les axes d'actions juridiques pour 2023

2023 : axes d'actions juridiques

- Normes sur les nuisances sonores : rien de valable
- Santé : le code de la santé ne s'applique pas aux transports ferroviaires
- DUP (13/6-12/7/2013 : oui sur deux points niveau de bruit et GCO)
 - Mais DUP suivie d'une commission d'enquête (décembre 2013) qui ne fait que des recommandations
 - Auxquelles l'IdfMa répond par un mémoire
 - l'IdfMa met toujours derrière le respect des normes
- Informations mensongères
 - publicité, déclarations erronées dans les journaux ... 5'24 et GCO
- Recevabilité d'ACOUSTB (2012/2022) ?
- Responsabilité sans faute
- Dépréciation immobilière

Rappel des coûts juridiques pour l'antenne FREE (50K€)
Problème non résolu juridiquement mais par pression du préfet

AG 16 janvier 2023- Page 14



Nombreuses questions structurent le débat : L'entreprise Acoustb qui a réalisé l'étude acoustique est-elle fiable = totalement indépendante de la SNCF et IDFM ? Qu'est-ce qui garantit que l'étude Acoustb a été réalisée à la vitesse réelle des trains ? Peut-on obtenir du tribunal une nouvelle étude acoustique réalisée par une entreprise indépendante de la SNCF et d'IDFM ? Peut-on attaquer pour nuisances volontaires ? Qu'attendons-nous prioritairement d'une démarche juridique : une indemnisation de la perte de valeurs de nos biens immobiliers, une baisse significative des nuisances sonores ou une restauration complète de notre qualité de vie ?

Un des membres de Riverail rappelle en séance qu'une rencontre avec un avocat a eu lieu en juin dernier. Cet avocat préconise de mettre en œuvre un référé expertise devant le tribunal administratif ce qui permettrait d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire indépendant pour engager une procédure. Les éléments majeurs de cette rencontre sont partagés sur le WhatsApp :

- Lien « Ingeleare YouTube TV »
- « Le Francilophone N°29 »: article qui traite en particulier des murs anti-bruit et de la législation LOM
- « Exposition_riverains_protections_phoniques » qui traite du RER A
- Circulaire du 28_02_02 relative aux politiques de prévention et de résorption du bruit ferroviaire _ AIDA

RIVERAIL rappelle que l'avocat a été contacté de nouveau et n'a pas donné suite à ce stade. La recherche d'autres avocats est donc à engager.

Les échanges concluent à la nécessité d'approfondir le dossier pour identifier les possibilités de recours juridique. Sur cette base une consultation des adhérents sera réalisée afin de savoir qui est disposé à s'engager sur une procédure et quels moyens financiers peuvent être mobilisés pour la mener à bien. Un appel à des volontaires bénévoles pour participer à l'élaboration du dossier est formulé par le président de séance.

Stéphane Gaultier : Président de RIVERAIL